

**Complément d'avis n°2021/09-04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de
l'alimentation et de l'environnement
(Institut Agro Dijon)**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie.

Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Dijon de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agroalimentaire.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômes d'ingénieur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, mentionnés ci-dessus.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.



La présidente,
Elisabeth CREPON